



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2024-D-DGS-025

DECISION
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAU POTABLE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES
ANNEES 2024 A 2027

Le Maire de la Ville de Caromb,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la consultation relative au programme de renouvellement et d'extension des réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, publiée le 20 décembre 2023,

CONSIDERANT le procès-verbal d'ouverture des plis et d'analyse des offres du 30 avril 2024,

DECIDE

Article 1 : de retenir, pour le programme de renouvellement et d'extension des réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la commune, l'offre de la Société Gasnault BTP, sise Route de Carpentras, Zone de Prato III – BP 12 – 84210 Pernes les Fontaines, représentée par Monsieur Nicolas Gasnault.

Article 2 : d'accepter les termes de l'acte d'engagement, tel que joint en annexe.

Article 3 : de signer ledit acte d'engagement, ainsi que tous actes nécessaires à sa mise en œuvre et à son suivi.

Article 4 : Madame le Maire de Caromb, Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 – La présente décision sera publiée sur internet et dans le registre des actes de la collectivité.

Caromb, le 13 mai 2024



Le Maire,

Valérie MICHELIER

15 MAI 2024

ACTE D'ENGAGEMENT

COMMUNE DE CAROMB

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire

**PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX ET
OUVRAGES D'EAU POTABLE-D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX
PLUVIALES 2024-2028
PERIMETRE DE LA COMMUNE DE CAROMB**

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

Commune de CAROMB

Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du contractant.....	3
3 - Dispositions générales	4
3.1 - Objet.....	4
3.2 - Mode de passation	4
3.3 - Forme de contrat	5
4 – Prix.....	5
4.1 Mois d'établissement des prix – Modalités de variation.....	5
4.2 Montant du marché	5
4.3 Montant sous-traité	5
5 - Durée de l'accord-cadre.....	6
5.1 – OS de préparation	6
5.2 – OS de mise en Œuvre	6
Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet.....	6
Sans que cette durée puisse être supérieure à 4 mois et inférieure au quotient arrondi au chiffre supérieur du montant H.T. du détail estimatif annexé au bon de commande pour une unité "valeurs-temps" de 10 000.€uros par mois.	6
6 - Paiement	6
7 - Avance.....	7
8 - Signature	7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	9

15 MAI 2024

1 - Identification de l'acheteur

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Madame le Maire

Ordonnateur : Madame le Maire

Comptable assignataire des paiements : Service de Gestion Comptable de Monteux

2 - Identification du contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M. Nicolas GASNAULT
Agissant en qualité de Président Directeur Général

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel.....

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Engage la société GASNAULT BTP sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale GASNAULT BTP SAS

Adresse Route de Carpentras - Zone Prato III BP12 84210 PERNES LES FONTAINES

Courriel contact@gasnault-btp.com

Numéro de téléphone 04.90.67.93.02

Numéro de SIRET 321.031.411.00036

Code APE 4221Z

Numéro de TVA intracommunautaire FR.6332.1031.411

Commune de CAROMB
Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

Le mandataire (Candidat groupé),

M
 Agissant en qualité de

Désigné mandataire :

Du groupement solidaire

Solidaire du groupement conjoint

Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ¹

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ², sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Accord cadre pour le « PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAU POTABLE-D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES 2024-2028 ».

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° R2123-4 à R2123-7 et aux modalités de publicité définies à l'article R2131-12 du Code de la commande publique.

La présente procédure est ouverte. L'analyse et la sélection des candidats d'une part et l'examen des offres d'autre part sont effectuées dans le même temps.

Le représentant de l'entité adjudicatrice peut décider d'examiner les offres avant les candidatures. Dans le cadre de la procédure adaptée et conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 modifié par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 – Prix

4.1 Mois d'établissement des prix – Modalités de variation

Les prix du présent accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois appelé « mois zéro » défini dans l'article « Variation de prix » du CCAP.

Les modalités de variation des prix sont définies dans l'article « Variation de prix » du CCAP.

4.2 Montant du marché

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le maximum en valeur de l'accord-cadre à bons de commande est fixé par période d'un an à :

Montant maximum H.T. (€)	Dont Titre 1 AEP (€)	Dont Titre 2 EU (€)	Dont Titre 2 EP (€)
500 000,00	275 000,00	175 000,00	50 000,00

4.3 Montant sous-traité

Les annexes au présent acte d'engagement référencées ci-dessous, indiquent la nature et le montant des prestations envisagées d'être exécutées par des sous-traitants payés directement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Références des annexes au présent document relatives à la sous-traitance :

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l'accord-cadre.

Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations proposées à la sous-traitance conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA		€
Taux de la TVA : 20%		€
Montant TTC		€

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre est d'une année, reconductible 3 fois, soit une durée d'exécution maximum de marché de 4 ans. Le représentant de l'entité adjudicatrice prendra à cet effet, la décision de le reconduire et d'en informer le titulaire au plus tard 60 jours avant la fin du marché. Le titulaire dispose de la faculté de refuser la reconduction du marché. Il devra à cet effet signifier sa décision dans un délai de 15 jours suivant la réception de la décision de l'entité adjudicatrice de reconduire le marché. En l'absence de décision de sa part dans le délai indiqué, la reconduction sera considérée comme acceptée.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché.

5.1 – OS de préparation

Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des préparations dont il fait l'objet. Sans que cette durée puisse excéder 4 semaines.

5.2 – OS de mise en Œuvre

Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet.

Sans que cette durée puisse être supérieure à 4 mois et inférieure au quotient arrondi au chiffre supérieur du montant H.T. du détail estimatif annexé au bon de commande pour une unité "valeurs-temps" de 10 000.€uros par mois.

Le MOE (Mairie de CAROMB) établira un OS pour définir les prestations à réaliser, le montant de l'OS sera affecté aux titres concernés :

- TITRE 1 – EAU POTABLE
- TITRE 2 – EAUX USEES.
- Titre 3 – EAUX PLUVIALES

Les situations et la facturation devront respecter les enveloppes et les montants par titre.

6 - Paiement

L'entité adjudicatrice se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de :
Pour les prestations suivantes : EAU POTABLE -EAUX USEES - EAUX PLUVIALES
Domiciliation : SG AVIGNON 3 rue M LUTHER KING 84000 AVIGNON.
Code banque : 30003 Code guichet : 03566 N° de compte : 00020004499 Clé RIB : 18
IBAN : FR76 3000 3035 6600 0200 0449 918
BIC : SQGEFRPP

- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN : _____
BIC : _____

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota :Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, l'entité adjudicatrice considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

Commune de CAROMB
Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, l'entité adjudicatrice considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

Nicolas
Signature numérique
de Nicolas GASNAULT
Date : 2024.02.08
11:17:24 +01'00'

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ENTITÉ ADJUDICATRICE

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant de l'entité adjudicatrice, habilité par la délibération en date du

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

Membre d'un groupement d'entreprises

Sous-traitant

A

Le

Signature ²

Commune de CAROMB
 Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			